

**L'hon. M. Davis:** Si l'on n'a pas bientôt l'occasion de traiter cette question lors de l'examen du budget des dépenses, je la soumettrai volontiers au comité.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois signaler aux députés que la période des questions est expirée depuis quelques minutes. On pourrait peut-être accorder une question de plus au chef de l'opposition.

### LES PENSIONS

#### LES PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ayant noté qu'aucune des mesures législatives prévues pour le reste de la session ne viendra en aide à ceux qui touchent les prestations de la sécurité de la vieillesse, je demanderais au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, compte tenu surtout de la hausse du coût de la vie, s'il s'agit d'un oubli ou si de fait nous devons en conclure qu'aucune mesure ne sera présentée pendant la session actuelle du Parlement en vue d'aider ces retraités.

**L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition sait peut-être que nous avons l'intention de présenter un Livre blanc pour préciser notre politique dans ce domaine. Entre-temps, les provinces ont appris lors d'une série de réunions sur le bien-être que le gouvernement fédéral est disposé à partager, dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada, le coût des suppléments qu'elles pourraient juger nécessaires. Cela s'appliquerait à l'argent qu'elles pourraient vouloir verser en supplément des prestations prévues par le régime d'assistance fédérale.

**L'hon. M. Stanfield:** Le gouvernement du Canada estime-t-il qu'ainsi on rendra vraiment justice aux Canadiens âgés, étant donné surtout que certaines provinces éprouvent déjà des difficultés à respecter leurs engagements actuels, sans parler de majorations?

**L'hon. M. Munro:** Les provinces étaient d'avis, lorsqu'on a inauguré le régime d'assistance publique du Canada, que cela aiderait aux programmes actuels. Du temps que l'honorable représentant était premier ministre de la Nouvelle-Écosse, la mesure était censée être très juste et très nécessaire et répondre aux besoins.

### LE CENTENAIRE DU MANITOBA

#### REMISE DE PIÈCES DE MONNAIE COMMÉMORATIVES

[Français]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois que l'honorable député de Saint-Boniface (M. Guay) désire invoquer le Règlement.

**M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion de la célébration de la journée du centenaire du Manitoba à Ottawa, aujourd'hui, pour vous présenter, ainsi qu'au très honorable premier ministre et au chef de l'opposition officielle, un étui contenant une pièce de monnaie d'un dollar qui vient d'être frappée à l'Hôtel de la Monnaie pour commémorer le centenaire du Manitoba.

J'ai le plaisir, monsieur l'Orateur, de vous l'offrir. Quelqu'un vous le remettra dans un instant.

[Traduction]

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** J'écouterai, je crois, les choses si je remercie le député, en mon propre nom, au nom du premier ministre et du chef de l'opposition.

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

#### LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

##### MODIFICATIONS VISANT LA STRUCTURE

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État)** propose que le bill C-176, tendant à modifier la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens, soit lu une 2<sup>e</sup> fois et envoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

[Français]

—Monsieur le président, je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre les incidents qui ont conduit à l'étude sur la Compagnie des jeunes Canadiens, entreprise par le comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, avant le congé parlementaire.

Je n'ai pas non plus besoin de rappeler à la Chambre le contenu du rapport de ce comité qui a conduit à la nomination d'un contrôleur financier pour la Compagnie des jeunes Canadiens.

Le gouvernement s'était alors engagé, après avoir procédé à la 1<sup>re</sup> lecture du projet de loi, à procéder à l'étude de la motion portant 2<sup>e</sup> lecture dès la fin de janvier. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.